



LETTRE OUVERTE

À l'attention de **Monsieur Hervé MORIN**
Président de la Région Normandie

Mortagne au Perche, le 12 décembre 2023

Objet : **Gel des subventions régionales à la méthanisation**

Monsieur le Président,

Votre décision concernant le gel des subventions aux projets de méthanisation, annoncée le 21 novembre dernier, interpelle nos associations ainsi qu'une partie de la population du Perche Ornaïse qui s'opposent au développement anarchique de la méthanisation dans ce territoire.

Tout d'abord, nous ne pouvons qu'applaudir cette prise de conscience des dérives que des associations environnementales (dont les nôtres), des collectifs de scientifiques indépendants et la Confédération Paysanne dénoncent depuis plusieurs années. Nous vous en avons fait part lors de notre rencontre du 3 mai 2022. Le gel des subventions faisant partie de nos demandes, bien que tardivement, nous avons été entendus.

Votre décision est un message fort que la Région envoie à l'Etat, mais l'impact de cette mesure sera limité, vu qu'elle concerne seulement les projets à venir. Or, si la Région souhaite arrêter le développement anarchique de cette filière et la concurrence entre cultures alimentaires et énergétiques, pourquoi ne pas avoir gelé également le versement des subventions déjà accordées ?

Nous vous demandons d'aller plus loin, pour être cohérent avec les arguments qui fondent votre décision. Tant que la preuve de la réalité des contrôles que vous demandez ne vous a pas été apportée, il paraît légitime, voire indispensable, de geler aussi le déblocage des fonds déjà attribués mais non versés à des porteurs de projet de méthanisation. Sans quoi, la Région continue à encourager une dérive que vous-même avez dénoncée.

Pour la même raison, nous vous demandons également de geler la subvention accordée par la Région au projet de rebours du Perche Ornaïs. D'après des déclarations faites par M. Hubert Dejean de la Batie à la presse¹, la Région continue à défendre ce projet d'infrastructure, ce qui semble en totale contradiction avec votre dénonciation des dérives de la filière.

Ainsi, nous vous demandons d'aller plus loin dans le périmètre des projets concernés par le gel des subventions et aussi, dans les conditions posées pour la suppression de cette mesure. D'une part, la question de la faisabilité technique des contrôles que vous exigez se pose, compte tenu des diverses stratégies de contournement administratif du plafond de 15% d'apport de cultures principales et des difficultés pour la mise en place de contrôles efficaces, puisque jusqu'à présent, ceux-ci reposent sur les déclarations des exploitants.²

En septembre dernier, la sénatrice de l'Orne Nathalie Goulet a interpellé à ce sujet le gouvernement, dénonçant la concurrence entre méthanisation et élevage et donnant comme exemple le cas de l'Orne, où le prix de la luzerne serait passée de 200 à 400 euros la tonne de matière sèche. La réponse qu'elle a obtenue de la part du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire retrace l'historique de la réglementation pour conclure sur une annonce : la stratégie « énergie climat » devrait tenir compte de ce problème³. Autrement dit, le gouvernement reconnaît que le problème existe et qu'il n'est toujours pas réglé.

Encore pire, l'insuffisance des contrôles ne concerne pas uniquement le respect du plafonnement de l'apport de cultures principales mais plus largement, celui de la réglementation relative à la sécurité des installations ainsi qu'à la protection de l'environnement et de la santé. La rareté et la faiblesse des contrôles des ICPE agricoles (y compris des méthaniseurs) ont été pointés par la Cour des Comptes⁴.

Seul un geste fort de la part des financeurs (dont notamment l'ADEME et les Régions) pourra convaincre l'Etat qu'il n'est pas légitime de continuer à développer cette filière tant que des contrôles stricts et fréquents n'apporteront pas la preuve que les usines de méthanisation respectent la réglementation relative aux ICPE et que des pénalités dissuasives seront prononcées pour celles qui ne les respectent pas.

C'est pourquoi nous vous demandons de conditionner l'octroi et le versement des subventions régionales non seulement au fait que l'Etat apporte la preuve de la mise en place de contrôles réguliers et efficaces du respect du plafond de 15 % de cultures principales mais aussi, des normes environnementales et sanitaires en vigueur.

Enfin, nous tenons à vous informer que, malgré votre promesse de nous adresser des réponses écrites aux questions et demandes que nous avons formulées à l'occasion de notre rencontre, à ce jour nous n'avons pas eu de retour de la part des services régionaux concernés. Nous joignons à la présente une copie du document envoyé début mai 2022 et nous vous demandons à nouveau de bien vouloir nous apporter des réponses⁵.

¹ Vincent Guérier, pour le Réveil Normand : **Interview Méthanisation: « Ce que veut Hervé Morin, c'est un système de contrôle comme avec la PAC »**, accessible en ligne : https://actu.fr/planete/methanisation-ce-que-veut-herve-morin-cest-un-systeme-de-contrrole-comme-avec-la-pac_60392070.html

² Cf. : CNVMch : **METHANISATION : Audition du CNVMch à l'Assemblée nationale**. Accessible en ligne : https://www.cnvmch.fr/_files/ugd/7706bc_2e0e446efb9b4f8d8b3bdee403ad716c.pdf

³ Nathalie Goulet, **Dérèglement des cours des intrants lié aux pratiques de la méthanisation « XXL »**. Question écrite n°08314, 7 septembre 2023, accessible en ligne : www.senat.fr/questions/base/2023/qSEQ230908314.html

⁴ Cf. : Cour des comptes, **Les installations classées pour la protection de l'environnement dans le domaine agricole**, 9 mai 2022. Accessible en ligne : <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/les-installations-classees-pour-la-protection-de-lenvironnement-dans-le-domaine>

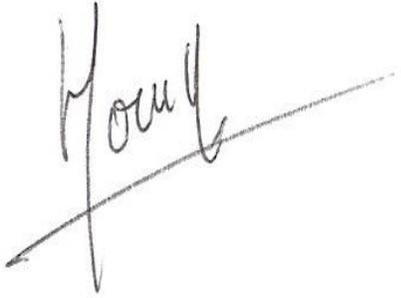
⁵ Cf. : **Méthanisation : questions et demandes à la Région Normandie**. Document accessible en ligne : https://www.bvperche.org/pages/metha/docs/assoc_Orne_questionsdemandes_m%C3%A9thanisation.pdf

Nous vous prions d'agréer, M le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Les signataires

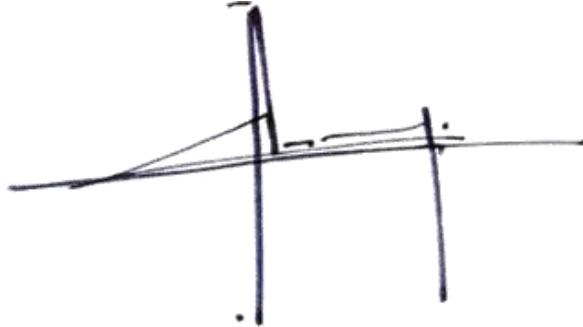
GRAPE (Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement)

Le Président
Michel HORN



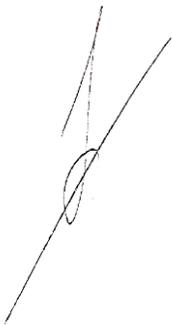
Fédération de l'Orne pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Le Président
Jean-Paul DORON



Association Bien vivre dans le Perche

La Présidente
Nora LIBERALOTTO



Association Perche Avenir Environnement

Le Président
Jean-Paul DAVEAU



Association L'Air du Perche

Pour le Président
Le Trésorier
Louis VALLIN

